

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

3 février 2022

Date d'affichage :

17 février 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 10 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2022**

QUESTION N° 23

OBJET : 34 et 40 rue Gilbert Romme : cession de deux immeubles communaux - Parcelles CD n°66 et 67

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 25 janvier 2022 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 27 janvier 2022.

La Commune de Riom est propriétaire de deux immeubles de l'Ilot Daurat, situés dans deux impasses de la rue Gilbert Romme, depuis leur rétrocession par l'EPF SMAF en date du 20 octobre 2020. Ces immeubles avaient initialement été achetés pour le compte de la Commune de Riom dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Ilot Daurat devenu aujourd'hui caduc.

Le 34 rue Gilbert Romme (parcelle cadastrée CD n°67, 30 m²) est une ancienne maison de 75 m² et contenant 3 pièces, à rénover, y compris la toiture. Sa façade est portée à conserver au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

Le 40 rue Gilbert Romme (parcelle cadastrée CD n°66, 65 m²) est une ancienne maison de 63 m² contenant 3 pièces plus cave, sans commodités, en mauvais état général, et dont la façade arrière est portée à conserver au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

Après consultation des propriétaires riverains, la Commune a reçu une proposition de rachat pour rénovation de ces deux immeubles émanant de Monsieur GUEHENNEC au prix de 40 500 €, conforme à l'estimation des Domaines.

Il est donc proposé de céder ces deux immeubles à Monsieur GUEHENNEC au prix de 40 500 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la vente des immeubles situés 34 et 40 rue Gilbert (parcelles CD n°66 et 67) à Monsieur GUEHENNEC, au prix de 40 500 €, selon les modalités définies par la présente délibération,**
- désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente,**
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 février 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL